

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|---|-----------------------------|--|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant Centre de la petite enfance les Matelots Inc. | Numéro de permis 2020017 | Date d'inspection Le 01 mars 2023 | |
| Nom de l'établissement Les marins | | Numéro de téléphone (506) 446-3001 | |
| Adresse 30A Beaufort Street Oromocto NB E2V 0M6 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jennifer Godin | | Titre du poste Inspecteur/Inspectrice | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
| 21 Le titulaire de permis doit afficher dans un endroit bien en vue dans l'établissement à l'égard duquel le permis a été délivré les documents suivants : a) le permis; b) un rapport fourni en application de l'article 23; c) un arrêté pris en vertu de l'article 28; d) un permis conditionnel délivré en vertu de l'article 29. | 21(a) – (d) | 08 mars 2023 | 01 mars 2023 |
| Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Le rapport d'inspection de renouvellement de 2022 n'était pas affiché au moment de l'inspection. Par contre, la directrice l'a affiché durant l'inspection. | | | |
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (ii) ses compétences, y compris le certificat et la formation que prévoit l'alinéa 11b) ou c). | 24(1)(c)(ii) | 17 mars 2023 | |
| Commentaires : Il n'y avait pas de certificat d'achèvement dans le dossier d'une travailleuse d'appui à l'inclusion durant la visite de renouvellement aujourd'hui. Un rappel que le websérie « Outils pour l'inclusion » est requise pour tous les travailleurs d'appui à l'inclusion. Dès que la travailleuse d'appui à l'inclusion a terminé la websérie et qu'elle a obtenu son certificat, svp m'envoyer une photo du certificat pour la conformité. | | | |
| 28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie. | 28(2) | 03 mars 2023 | 01 mars 2023 |
| Commentaires : La lacune est maintenant conforme. Les pratiques d'évacuation n'ont pas été documenté sur la feuille « Exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie » pour les mois de janvier et février au moment de l'inspection. Par contre, la directrice m'a informé que la pratique pour le mois de janvier n'a pas été effectuée, mais lui de février était et elle l'a écrit sur la feuille durant l'inspection. | | | |

Commentaires généraux

Lorsque je suis arrivé pour l'inspection de renouvellement d'aujourd'hui, les deux classes étaient à l'extérieur. Lorsque les enfants sont arrivés dans la chambre 1116, ils ont observé se laver les mains et prendre une collation. Une fois la collation terminée, ils ont passé en revue leur nouvelle affiche sur les attentes de la classe qu'ils ont créée ensemble. L'éducateur a veillé à ce que tous les enfants qui voulaient ajouter quelque chose à

Commentaires généraux

la conversation puissent le faire. Les enfants ont ensuite été observés en train de jouer avec différents matériaux dans la salle, certains de ces matériaux étaient des jeux dramatiques, de nouveaux aimants de différentes formes avec lesquelles ils pouvaient construire, peignant les ongles de l'éducateur, des legos, etc.

Des enfants dans la salle 1116 ont été observés en train de jouer au hockey sur sol, avec des aimants de forme différente avec lesquelles ils pouvaient construire, de la pâte à modeler, de construire avec différents blocs et legos. L'éducatrice m'a informé qu'ils ont essayé de créer du « slime » à partir de la mémoire qui ne s'est pas déroulée comme prévu, alors ils l'ont transformé en un volcan qu'ils « entreront en éruption » quand il sera séché. L'éducatrice m'a informé qu'elle fait savoir aux enfants qu'ils peuvent prendre une collation s'ils le souhaitent, mais la plupart du temps, ils ont choisi de ne pas le faire.

Il a été porté à mon attention que les enfants plus âgés (de la 3e à la 5e année) ne reçoivent pas une heure complète de temps à l'extérieur chaque jour. Un rappel que, conformément au règlement 22(a) du Règlement de la Loi sur les services à la petite enfance, le jeu à l'aire extérieur doit avoir lieu pendant au moins une heure dans chaque bloc de quatre heures lorsque la majorité des enfants recevant des services sont présents. Il est recommandé que la salle 1115 réévalue son horaire quotidien pour s'assurer que les enfants plus jeunes (de la maternelle à la 2e année) et plus âgés (de la 3e à la 5e année) sont en mesure d'avoir au moins une heure de jeu à l'extérieur par jour, si les conditions météorologiques le permettent.

Il est recommandé que la bibliothèque de la salle 1116 soit réparée, car il manque des étagères qui empêchent l'affichage approprié des livres.

Veillez vous assurer de mettre à jour les coordonnées de votre mentor en assurance de la qualité et de votre inspectrice/enquêtrice sur votre tableau d'information parent.

Un rappel que les exercices d'évacuation doivent être effectués sur une base mensuelle.

Incapable de vérifier les différents types de surfaces de jeu dans l'espace de jeu extérieur en raison de la neige. Mentor en assurance de la qualité pour faire un suivi au printemps lorsque la neige fond.

original signé par
Jennifer Godin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 mars 2023

Date

original signé par
Karine Gasse

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 mars 2023

Date